

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Purevax RCPCh FeLV lyophilisat et solvant pour suspension injectable

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Par dose de 1 ml :

Lyophilisat :

Substances actives :

Herpèsvirus atténué de la rhinotrachéite féline (souche FHV F2) $\geq 10^{4,9}$ DICC₅₀¹
Antigènes inactivés du calicivirus félin (souches FCV 431 et G1) $\geq 2,0$ U. ELISA
Chlamydomphila felis atténué (souche 905) $\geq 10^{3,0}$ DIO₅₀²
Virus atténué de la panleucopénie infectieuse du chat (PLI IV) $\geq 10^{3,5}$ DICC₅₀¹

Excipient :

Gentamicine maximum 34 µg

Solvant :

Substance active :

Virus canarypox recombiné FeLV (vCP97) $\geq 10^{7,2}$ DICC₅₀¹

¹ : dose infectieuse culture cellulaire 50%

² : dose infectante sur œufs 50%

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Lyophilisat et solvant pour suspension injectable.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Chats.

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Immunsation active des chats âgés de 8 semaines et plus :

- contre la rhinotrachéite virale du chat pour la réduction des signes cliniques,
- contre la calicivirose féline pour la réduction des signes cliniques,
- contre les infections causées par *Chlamydomphila felis* pour la réduction des signes cliniques,
- contre la panleucopénie infectieuse féline pour la prévention de la mortalité et des signes cliniques,
- contre la leucose féline pour la prévention d'une virémie persistante et des signes cliniques de la maladie associée.

La mise en place de l'immunité a été démontrée 1 semaine après la primo-vaccination pour les valences rhinotrachéite, calicivirose, *Chlamydomphila felis* et panleucopénie infectieuse féline et 2 semaines après la primo-vaccination pour la valence leucose féline.

La durée d'immunité après le dernier rappel est de 3 ans pour les valences rhinotrachéite, calicivirose et panleucopénie infectieuse féline et de 1 an pour les valences chlamydomphiloose et leucose féline.

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez les femelles gestantes.
L'utilisation n'est pas recommandée durant la lactation.

4.4 Mises en garde particulières

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Utiliser seulement chez les animaux en bonne santé.
Il est recommandé de vérifier le statut antigénique vis-à-vis du FeLV avant la vaccination. La vaccination de chats FeLV-positifs n'apporte aucun bénéfice.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquetage.

Ce vaccin ne doit pas être manipulé par des personnes immunodéprimées ou qui prennent des médicaments immunosuppresseurs. En cas d'auto-injection, demandez immédiatement conseil à un médecin et informez-le qu'il s'agit d'une auto-injection avec un vaccin vivant contre la chlamydiafilose.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Dans des conditions normales d'utilisation, une apathie transitoire, une anorexie ainsi qu'une hyperthermie (pendant 1 ou 2 jours) peuvent parfois être observées. Une réaction locale (légère douleur lors de la palpation, prurit ou œdème léger) peut également apparaître, mais qui disparaît en 1 à 2 semaines au plus. Une réaction d'hypersensibilité pouvant nécessiter un traitement symptomatique approprié peut exceptionnellement survenir.

Dans des cas très rares, de l'hyperthermie et de la léthargie parfois associées avec des boiteries ont pu être observées une à trois semaines après la vaccination de rappel chez des chats adultes. Ces réactions étaient transitoires.

La fréquence des effets indésirables est définie en utilisant la convention suivante :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 au cours d'un traitement)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000, y compris les cas isolés).

4.7 Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte

Ne pas utiliser chez les femelles gestantes.
L'utilisation n'est pas recommandée durant la lactation.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Les données d'innocuité et d'efficacité disponibles démontrent que ce vaccin peut être administré, non mélangé, le même jour que le vaccin adjuvé Merial contre la rage.

4.9 Posologie et voie d'administration

Injecter une dose (1 ml) de vaccin par voie sous-cutanée, après reconstitution du lyophilisat avec le solvant, selon le calendrier vaccinal suivant :

Primovaccination :

- première injection : à partir de l'âge de 8 semaines
- seconde injection : 3 à 4 semaines plus tard.

Lorsque l'on s'attend à la présence d'un taux élevé en anticorps maternels spécifiques contre les valences rhinotrachéite, calicivirose, panleucopénie ou chlamydophilose (i.e. chez les chatons âgés de 9–12 semaines nés de mères, vaccinées avant la gestation et/ou connues ou suspectées d'avoir été précédemment exposées au(x) pathogène(s)), la primovaccination devrait être retardée jusqu'à l'âge de 12 semaines.

Rappels :

- le premier rappel doit être effectué pour toutes les valences un an après la primovaccination,
- les rappels suivants doivent être effectués : tous les ans pour les valences chlamydophilose et leucose féline et à intervalle de trois ans maximum pour les valences rhinotrachéite, calicivirose et panleucopénie.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet n'a été observé en dehors de ceux déjà décrits dans la section 4.6. « Effets indésirables », sauf une hyperthermie qui peut exceptionnellement persister 5 jours.

4.11 Temps d'attente

Sans objet.

5. PROPRIÉTÉS IMMUNOLOGIQUES

Code ATCvet : QI06AJ05.

Vaccin contre la rhinotrachéite virale du chat, la calicivirose féline, la chlamydiose, la panleucopénie infectieuse féline et la leucose féline.

Le vaccin stimule l'immunité active contre l'herpèsvirus de la rhinotrachéite virale du chat, le calicivirus félin, *Chlamydomphila felis*, le virus de la panleucopénie infectieuse du chat et le virus de la leucose féline.

Il a été montré que le médicament vétérinaire réduit l'excrétion du calicivirus félin à la mise en place de l'immunité et pendant un an après la vaccination.

La souche vaccinale du virus de la leucose féline est un virus canarypox recombiné exprimant les gènes *env* et *gag* du FeLV-A. Seul le sous-groupe A est infectieux dans des conditions de terrain et l'immunisation vis-à-vis du sous-groupe A induit une protection totale contre les sous-groupes A, B et C. Après inoculation, le virus exprime les protéines protectrices, mais sans se répliquer chez le chat. Ainsi, le vaccin induit un statut immunitaire contre le virus de la leucose féline.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Sucrose
Sorbitol
Dextran 40

Hydrolysate de caséine
Hydrolysate de collagène
Phosphate dipotassique
Phosphate monopotassique
Hydroxyde de potassium
Chlorure de sodium
Disodium phosphate dihydraté
Phosphate monopotassique
Chlorure de potassium
Dissodium phosphate dihydraté
Chlorure de magnésium hexahydraté
Chlorure de calcium dihydraté

6.2 Incompatibilités

Ne pas mélanger avec d'autres vaccins vétérinaires à l'exception du solvant fourni pour être utilisé avec ce produit.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois.
Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : utiliser immédiatement.

6.4 Précautions particulières de conservation

A conserver et transporter réfrigéré (entre 2°C et 8°C).
Protéger de la lumière.
Ne pas congeler.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon de verre de type I contenant 1 dose de lyophilisat et flacon de verre de type I contenant 1 ml de solvant, tous deux fermés avec un bouchon en élastomère dérivé du butyle avec capsule en aluminium.

Présentation de 10 flacons de 1 dose de lyophilisat et 10 flacons de 1 ml de solvant.
Présentation de 50 flacons de 1 dose de lyophilisat et 50 flacons de 1 ml de solvant.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

MERIAL
29 avenue Tony Garnier
69007 LYON
FRANCE

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/04/047/001-002

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 23/02/2005

Date du dernier renouvellement : 15/01/2010

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu/>.

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.

ANNEXE II

- A. FABRICANTS DES PRINCIPES ACTIFS D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS**
- B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION**
- C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)**

A. FABRICANTS DES PRINCIPES ACTIFS D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS

Nom et adresse du fabricant des principes actifs d'origine biologique

Merial
Laboratoire de Lyon Porte des Alpes
Rue de l'aviation
69800 SAINT-PRIEST
FRANCE

Merial
Laboratoire de Lyon Gerland
254, Avenue Marcel Mérieux
69007 LYON
FRANCE

Nom et adresse du fabricant responsable de la libération des lots

Merial
Laboratoire de Lyon Porte des Alpes
Rue de l'aviation
69800 SAINT-PRIEST
FRANCE

B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION

Médicament vétérinaire soumis à prescription.

C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

Sans objet.

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Présentation de 10 flacons de Lyophilisat et 10 flacons de solvant
Présentation de 50 flacons de Lyophilisat et 50 flacons de solvant

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Purevax RCPCh FeLV lyophilisat et solvant pour suspension injectable.

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET D'AUTRES SUBSTANCES

Par dose de 1 ml :

FHV (souche F2)..... $\geq 10^{4,9}$ DICC₅₀
FCV (souches 431 et G1)..... $\geq 2,0$ U. ELISA
Chlamydomphila felis (souche 905)..... $\geq 10^{3,0}$ DIO₅₀
FPV (PLI IV)..... $\geq 10^{3,5}$ DICC₅₀
Virus canarypox recombiné FeLV (vCP97) $\geq 10^{7,2}$ DICC₅₀.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Lyophilisat et solvant pour suspension injectable.

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

Lyophilisat (10x1 dose) + solvant (10x1 ml)
Lyophilisat (50x1 dose) + solvant (50x1 ml)

5. ESPÈCES CIBLES

Chats.

6. INDICATION(S)

Lire la notice avant utilisation.

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Utilisation sous-cutanée.

8. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP { mois/année }.

Après reconstitution, utiliser immédiatement.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

A conserver et transporter réfrigéré.

Protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination : lire la notice.

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire - A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

MERIAL
29 avenue Tony Garnier
69007 Lyon
FRANCE

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/04/047/001 Lyophilisat (10 flacons de 1 dose) + solvant (10 flacons de 1 ml)

EU/2/04/047/002 Lyophilisat (50 flacons de 1 dose) + solvant (50 flacons de 1 ml)

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS
PRIMAIRES**

Flacon de Lyophilisat

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Purevax RCPCCh FeLV

2. QUANTITÉ DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES

1 dose.

4. VOIE(S) D'ADMINISTRATION

SC.

5. TEMPS D'ATTENTE

6. NUMÉRO DE LOT

Lot

7. DATE DE PÉREPTION

EXP {MM/AAAA}

8. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE»

À usage vétérinaire.

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS
PRIMAIRES**

Flacon de solvant

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Purevax RCPC_h FeLV solvant

2. QUANTITÉ DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES

1 dose.

4. VOIE(S) D'ADMINISTRATION

SC.

5. TEMPS D'ATTENTE

6. NUMÉRO DE LOT

Lot

7. DATE DE PÉREMPTION

EXP {MM/AAAA}

8. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE»

B. NOTICE

NOTICE

Purevax RCPCh FeLV lyophilisat et solvant pour suspension injectable

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

MERIAL
29 avenue Tony Garnier
69007 Lyon
FRANCE

Fabricant responsable de la libération des lots

MERIAL
Laboratoire Porte des Alpes
Rue de l'Aviation
69800 Saint Priest
FRANCE

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRIINAIRE

Purevax RCPCh FeLV lyophilisat et solvant pour suspension injectable

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Par dose de 1 ml :

Lyophilisat :

Herpèsvirus atténué de la rhinotrachéite féline (souche FHV F2) $\geq 10^{4,9}$ DICC₅₀¹
Antigènes inactivés du calicivirus félin (souches FCV 431 et G1) $\geq 2,0$ U. ELISA
Chlamydomphila felis atténué (souche 905) $\geq 10^{3,0}$ DIO₅₀²
Virus atténué de la panleucopénie infectieuse du chat (PLI IV) $\geq 10^{3,5}$ DICC₅₀¹

Excipient :

Gentamicine maximum 34 µg

Solvant :

Virus canarypox recombiné FeLV (vCP97) $\geq 10^{7,2}$ DICC₅₀¹

¹ : dose infectieuse culture cellulaire 50%

² : dose infectante sur œufs 50%

4. INDICATION(S)

Immunisation active des chats âgés de 8 semaines et plus :

- contre la rhinotrachéite virale du chat pour la réduction des signes cliniques,
- contre la calicivirus féline pour la réduction des signes cliniques,
- contre les infections causées par *Chlamydomphila felis* pour la réduction des signes cliniques,
- contre la panleucopénie infectieuse féline pour la prévention de la mortalité et des signes cliniques,

- contre la leucose féline pour la prévention d'une virémie persistante et des signes cliniques de la maladie associée.

La mise en place de l'immunité a été démontrée 1 semaine après la primo-vaccination pour les valences rhinotrachéite, calicivirose, *Chlamydophila felis* et panleucopénie infectieuse féline et 2 semaines après la primo-vaccination pour la valence leucose féline.

La durée d'immunité après le dernier rappel est de 3ans pour les valences rhinotrachéite, calicivirose et panleucopénie infectieuse féline et de 1 an pour les valences chlamydophilose et leucose féline.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez les femelles gestantes.

L'utilisation n'est pas recommandée durant la lactation.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Dans des conditions normales d'utilisation, une apathie transitoire, une anorexie ainsi qu'une hyperthermie (pendant 1 ou 2 jours) peuvent parfois être observées. Une réaction locale (légère douleur lors de la palpation, prurit ou œdème léger) peut également apparaître, mais qui disparaît en 1 à 2 semaines au plus. Une réaction d'hypersensibilité pouvant nécessiter un traitement symptomatique approprié peut exceptionnellement survenir.

Dans des cas très rares*, de l'hyperthermie et de la léthargie parfois associées avec des boiteries ont pu être observées une à trois semaines après la vaccination de rappel chez des chats adultes. Ces réactions étaient transitoires.

* effets indésirables chez moins d'un animal sur 10 000, y compris les cas isolés, au cours d'un traitement.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chats.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Injecter une dose (1 ml) de vaccin par voie sous-cutanée, après reconstitution du lyophilisat avec le solvant, selon le calendrier vaccinal suivant :

Primovaccination :

- première injection : à partir de l'âge de 8 semaines
- seconde injection : 3 à 4 semaines plus tard.

Lorsque l'on s'attend à la présence d'un taux élevé en anticorps maternels spécifiques contre les valences rhinotrachéite, calicivirose, panleucopénie ou chlamydophilose (i.e. chez les chatons âgés de 9–12 semaines nés de mères vaccinées avant la gestation et/ou connues ou suspectées d'avoir été précédemment exposées au(x) pathogène(s)), la primovaccination devrait être retardée jusqu'à l'âge de 12 semaines.

Rappels :

- le premier rappel doit être effectué pour toutes les valences un an après la primovaccination,
- les rappels suivants doivent être effectués : tous les ans pour les valences chlamydiaophilose et leucose féline et à intervalles de trois ans maximum pour les valences rhinotrachéite, calicivirose et panleucopénie.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Utiliser immédiatement après la reconstitution.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver et transporter réfrigéré (entre 2°C et 8°C).

Protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Utiliser seulement chez les animaux en bonne santé.

Il est recommandé de vérifier le statut antigénique vis-à-vis du FeLV avant la vaccination. La vaccination de chats FeLV-positifs n'apporte aucun bénéfice.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquetage.

Ce vaccin ne doit pas être manipulé par des personnes immunodéprimées ou qui prennent des médicaments immunosuppresseurs. En cas d'auto-injection, demandez immédiatement conseil à un médecin et informez-le qu'il s'agit d'une auto-injection avec un vaccin vivant contre la chlamydiaophilose.

Gravidité et lactation :

Ne pas utiliser chez les femelles gestantes.

L'utilisation n'est pas recommandée durant la lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Les données d'innocuité et d'efficacité disponibles démontrent que ce vaccin peut être administré, non mélangé, le même jour que le vaccin adjuvé Merial contre la rage.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucun effet en dehors de ceux déjà décrits dans la section « Effets indésirables » n'a été observé après l'administration de plusieurs doses, sauf une hyperthermie qui peut exceptionnellement persister 5 jours.

Incompatibilités :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires à l'exception du solvant fourni pour être utilisé avec le produit.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu/>.

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

La souche vaccinale du virus de la leucose féline est un virus canarypox recombiné exprimant les gènes *env* et *gag* du FeLV-A. Seul le sous-groupe A est infectieux dans des conditions de terrain et l'immunisation vis-à-vis du sous-groupe A induit une protection totale contre les sous-groupes A, B et C. Après inoculation, le virus exprime les protéines protectrices, mais sans se répliquer chez le chat. Ainsi, le vaccin induit un statut immunitaire contre le virus de la leucose féline.

Il a été montré que le médicament vétérinaire réduit l'excrétion du calicivirus félin à la mise en place de l'immunité et pendant un an après la vaccination.

Présentation de 10 flacons de 1 dose de lyophilisat et 10 flacons de 1 ml de solvant.

Présentation de 50 flacons de 1 dose de lyophilisat et 50 flacons de 1 ml de solvant.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Médicament vétérinaire soumis à prescription médicale.